



NOMENCLATURE DES VÉHICULES À MOTEUR CATÉGORIE L

Catégorie	L1	L2	L3	L4	L5	L6	L7
Véhicule	2 roues	3 roues	2 roues	3 roues asymétriques	3 roues autres que L2	4 roues	4 roues
Vitesse	45 km/h ou moins	45 km/h ou moins	+ 45 km/h	+ 45 km/h	+ 45 km/h	45 km/h ou moins	+ 45 km/h
Cylindrée	50 cm ³ ou moins	50 cm ³ ou moins	+ 50cm ³	+ 50cm ³	+ 50cm ³	50 cm ³ ou moins	50 cm ³ ou moins
Puissance max nette	4kW	4kW				4kW	15kW
Poids					1000kg ou moins	425kg ou moins	450kg ou moins (transport de personnes) 600kg ou moins (transport de marchandises)
Exemple	Cyclomoteur	Cyclomoteur à 3 roues	Moto y compris trial et enduro	Side-car	Scoter à 3 roues	Quad	Voiture sans permis
							

Exclu : les véhicules Enduro et Trial utilisés dans le cadre de compétitions sportives (avec licence sportive), les véhicules de collection immatriculés avant le 01/01/1960, les quads homologués T pour véhicules agricoles et les vélos électriques.

CALENDRIER

A partir du 15 avril 2024 : contrôle technique de tous les véhicules de la catégorie L de 5 ans et plus. Durée de validité : 3 ans.



avant 2017 > contrôle technique entre le 14/08/2024 et le 31/12/2024 (suivant le mois d'immatriculation)

Contrôle technique à réaliser dans les 4 mois qui suivent de la 1ère mise en circulation dans la limite du 31/12 de l'année prévue

entre le 01/01/2017 et le 31/12/2019 > contrôle technique en 2025

entre le 01/01/2020 et le 31/12/2021 > contrôle technique en 2026

après le 01/01/2022 > contrôle technique dans les 5 ans qui suivent la mise en circulation

9 FONCTIONS DE CONTRÔLE

- L'identification du véhicule
- Le freinage
- La direction
- La visibilité
- L'éclairage
- Les trains roulants
- Le châssis
- Les autres matériels
- les nuisances sonores et polluantes

Les propriétaires de grosses cylindrées assisteront le contrôleur technique pour manipuler leur moto.

